

A S B E C

Association pour la qualité de vie à Bernex et Confignon

85 chemin de Saule – 1233 – 022 777.1002

Internet : www.asbec.info - ASBEC@bluewin.ch

IBAN :CH76 8018 1000 0074 1944-9

Urgence climatique

des pistes pour agir localement
à Bernex et Confignon

Et maintenant...

Selon l'ONU, nous avons ¹⁰~~12~~ ans pour répondre à l'urgence climatique



ASBEC

Association qualité de vie à Bernex et Confignon

www.asbec.info

juin 2020

Ce document est disponible sur le site de l'ASBEC en version pdf avec de nombreux liens hypertextes

Urgence climatique – des pistes pour agir au niveau local

Lors de son assemblée générale du 10 avril 2019, l'Association pour la qualité de vie à Bernex et Confignon (ASBEC) a constaté – comme une grande partie de la société civile dans la région – qu'il y a une vraie urgence climatique. L'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2019 a confirmé la démarche et validé le contenu du document. La crise sanitaire a retardé la remise du dossier.

L'association a donc décidé de réfléchir sur le sujet, puis de faire des propositions concrètes aux communes, dans l'espoir d'être associée à la mise en œuvre. Il a tout suite été évident qu'il fallait traiter les deux communes de Bernex et de Confignon ensemble, puisque certaines mesures les concernent toutes les deux, par exemple le système de location de vélos.

Le but du présent document est donc de s'adresser aux communes, tout en sachant qu'elles devront, selon les cas, s'appuyer sur les réseaux de la société civile au niveau local, et/ou intervenir au niveau cantonal.

On ne part pas de zéro, les communes de Bernex et Confignon ont déjà commencé à agir.

"En l'état actuel, il est trop tard pour éviter une partie du réchauffement annoncé, mais il est encore temps pour éviter le pire. Rien n'est inutile et il est indispensable d'agir à tous les niveaux. Sur le système financier soutenant les énergies fossiles, à l'échelle individuelle et dans les communes. [...] Il y a maintenant urgence. Dans la prochaine décennie, il faudrait abandonner complètement les énergies fossiles »

Martine Rebetez, climatologue

dans le dossier « plan climat des communes, quel impact ? » dans [le Régional](#) du 28.02.19

Les principales demandes

L'ASBEC demande que les ateliers Agenda 21 / Agenda 2030 soient relancés à Bernex et Confignon spécifiquement sur le thème climat, en demandant aux citoyens de faire des propositions pour réduire les gaz à effet de serre au niveau communal.

Énergie

L'ASBEC demande de fixer des objectifs ambitieux et de viser à la [société à 2000 watts](#).

L'ASBEC demande que les nouveaux bâtiments soient neutres en énergie, et que les communes rappellent cette exigence lors des préavis qu'elles établissent à l'intention des services cantonaux. Cela vaut pour les futurs quartiers de Bernex-Est et des Cherpines.

L'ASBEC demande que Bernex et Confignon réduisent leur dépendance à l'égard des énergies fossiles.

L'ASBEC demande que l'énergie solaire soit une priorité à Bernex et à Confignon, y compris dans les villages. Tous les bâtiments appartenant aux communes devront avoir des capteurs solaires

Mobilité

L'ASBEC demande la mise à 30 km/h ou moins (par exemple en zone de rencontre) de la totalité des villages et quartiers d'habitation des deux communes.

L'ASBEC demande un plan piéton (obligatoire selon la [LCPR](#)) ambitieux, qui résolve le problème des coupures. Il est important de prioriser les piétons par rapport aux autres moyens de transport.

L'ASBEC demande un Plan vélo intercommunal ambitieux, à établir en concertation avec les habitants et les associations. Les nouvelles formes de mobilité patins à roulettes, trottinette devraient être incluses. Un bureau d'études devrait être mandaté à cette fin.

L'ASBEC demande que la mise en place de **deux voies vertes**

- Bernex - Bois-de-la-Bâtie (Jonction) dont les premières réunions de concertation ont eu lieu avant la pandémie
- Saint-Julien-en-Genevois - Lully - Cherpines - Lancy Pont-Rouge

Environnement - biodiversité

L'ASBEC demande la végétalisation des toits, partout où c'est possible et souhaitable.

L'ASBEC demande qu'un arbre soit planté pour chaque nouvel habitant, soit environ 20 000 d'ici 2030 (Bernex-Est et Cherpines).

L'ASBEC demande que la préservation et la promotion de la biodiversité soient intégrées dans toutes les actions, préavis, décisions et autres ; spécifiquement, que l'impact sur la biodiversité et le climat soit considéré lors de chaque projet.

La liste complète des demandes [se trouve à la fin du cahier](#)

Table des matières

Principales demandes	3
Introduction	5
• L'importance du niveau local	6
• La situation actuelle à Bernex et Confignon	6 - 7 - 8
Nature et biodiversité	9 - 10
Bonnes pratiques en Suisse et à l'étranger	11 - 13
Énergie et bâtiments	14
Énergie solaire	15
Santé et plans climat communaux	16
Mobilité	
• Écomobilité	17
• Mobilité douce	18 - 19
• Transports individuels motorisés	20
• Voies vertes d'agglomération	21
• Trams et bus après la pandémie	22
Annexe 1 : Liste des demandes	23 - 24
Annexe 2 : Projet énergétiques territoriaux des communes genevoises	25

Remerciements :

Bernard Lugrin (Bernex), Suzanne Oguet (Confignon) et toutes les personnes qui ont contribué à ce document

Introduction

L'urgence climatique est liée à un certain nombre de faits scientifiquement établis et qui concernent la planète dans son ensemble. Ainsi, la concentration moyenne de CO² dans l'atmosphère continue d'augmenter et devrait dépasser les 410 ppm en 2019. Le réchauffement moyen à la surface de la Terre, déjà de l'ordre de 0.9 degrés depuis l'époque préindustrielle, atteindra sans doute lui un degré centigrade en 2020 ou 2021. Face à ces tendances lourdes à l'échelle planétaire, il serait tentant de baisser les bras ou de se dire que c'est aux instances nationales ou internationales de se charger de régler le problème.

Face au dérèglement climatique, il est essentiel d'agir à tous les niveaux – y compris au niveau local, le plus proche du quotidien des citoyennes et des citoyens. Il s'agit d'une part de prévenir, voire de réduire le réchauffement climatique à travers des changements de comportement et des initiatives individuelles et collectives. D'autre part, il faut adapter les bâtiments et aménagements existants afin de préserver les populations humaines, voire aussi les autres espèces, face à des menaces de différentes natures : climatiques, environnementales, sanitaires, sociales...

Des milliers d'études s'accordent sur le sujet. L'Institute for Public Policy Research (IPPR) au Royaume-Uni, par exemple, a - face à la gravité de la situation - publié un rapport très complet sur le sujet en février 2019. [Dans ce document](#), on découvre que le réchauffement global est "un défi sans précédent" dans l'histoire de l'humanité. L'étendue et la vitesse du réchauffement impliquent des impacts sur tous les systèmes naturels, environnementaux et construits, et sur toutes les activités humaines. Les sociétés doivent donc se préparer à des changements majeurs, voire les anticiper pour ne pas avoir (trop) à les subir. C'est un fait historique que l'environnement a été ignoré ou considéré comme secondaire pendant des décennies, avec des effets catastrophiques aujourd'hui. Il s'agissait sans doute, à l'époque, de parer au plus pressé devant des défis plus urgents (guerres, crises économiques). Or, aujourd'hui, il s'agit à la fois de confronter le danger actuel lié au réchauffement climatique et d'assurer l'avenir. C'est-à-dire qu'il faut agir à court, moyen et long terme – tout en assurant une cohérence entre ces différents niveaux d'action.

Le rapport de l'IPPR pointe les principaux défis : transformer les systèmes économiques et sociaux en profondeur, afin de ramener les activités humaines à l'intérieur des limites acceptables sur le plan environnemental – tout en assurant une qualité de vie acceptable pour le plus grand nombre. Surtout, ces changements ne devront pas réduire mais renforcer la résistance du système dans son ensemble à toute une série de défis prévisibles et imprévisibles. Il s'agit en un mot d'augmenter la résilience du système.

Le monde francophone se sent aussi concerné. En février 2020, 1000 scientifiques signaient l'appel « [Face à la crise écologique, la rébellion est nécessaire](#) ». Les observations scientifiques sont incontestables et les catastrophes se déroulent sous nos yeux. **Nous sommes en train de vivre la [sixième extinction de masse](#), [plusieurs dizaines d'espèces disparaissent chaque jour](#)**, et les niveaux de pollution sont alarmants à tous points de vue (plastiques, pesticides, nitrates, métaux lourds...).

Un objectif déjà hors d'atteinte

Pour ne parler que du climat, nous avons déjà dépassé le 1 °C de température supplémentaire par rapport à l'ère préindustrielle, et la concentration de CO² dans l'atmosphère n'a jamais été aussi élevée depuis plusieurs millions d'années (...) Les sociétés humaines ne peuvent continuer à ignorer l'impact de leurs activités sur la planète sans en subir les conséquences, comme l'ont

montré de longue date et chaque jour plus clairement de nombreuses études reflétant le consensus scientifique. Si nous persistons dans cette voie, le futur de notre espèce est sombre.

L'importance du niveau local

Alors que le réchauffement climatique se poursuit, on constate une prise de conscience au niveau national et international. On peut donc dire que le moment est favorable pour agir. En effet, les discussions aux Nations Unies font souvent référence aux États qui sont sommés d'agir et/ou d'adapter leurs conditions-cadres. On parle aussi, parfois, des individus, sommés de consommer moins d'énergie par exemple. Mais on parle beaucoup plus rarement des communes. Or, il s'agit d'un niveau très intéressant pour l'action non seulement individuelle mais aussi collective. D'un côté, bien des communes, notamment en Suisse, disposent de réseaux d'associations et de groupements, pas forcément constitués de manière officielle, ainsi que de multiples mécanismes de solidarité et d'échanges plus ou moins formels. D'un autre côté, le niveau communal permet aussi de disposer d'une administration municipale ayant une grande légitimité démocratique et juridique, ainsi que de réelles connaissances et compétences locales concernant le territoire et le tissu économique et social.

Tout semble être en place pour que le niveau communal soit enfin reconnu comme un maillon essentiel de l'action internationale en faveur du climat. Sa position idéale permet de relier le citoyen ou la citoyenne individuelle à des ensembles plus grands : dans le cas de la Suisse, le canton, la Confédération, etc.

La présente initiative a pour but de faire en sorte que les communes et leurs habitants favorisent et développent ensemble des réponses à l'urgence climatique. Il s'agit tout d'abord de mieux faire connaître ce qui est déjà fait au niveau local. Ensuite, de provoquer une prise de conscience écoresponsable individuelle et par groupes. Ce projet montre ce qu'on peut faire concrètement dans le périmètre d'étude – Bernex, Confignon, y compris les nouveaux quartiers des Cherpines et de Bernex-Est – afin de favoriser le développement durable et répondre à l'urgence climatique. Des liens sont faits avec d'autres domaines liés au changement climatique, notamment la génération et la consommation d'énergie, la mobilité, la biodiversité et la qualité des sols. Le but de ce document n'est pas de critiquer les efforts – déjà considérables dans bien des domaines – effectués par les communes, mais bien de tracer des pistes et esquisser des solutions pour l'avenir.

Par ailleurs, il est important de relever qu'il existe un plan climat cantonal, dont l'une des fiches indique qu'il est obligatoire d'intégrer le climat dans les plans directeurs communaux. Cette disposition étant relativement récente, à notre connaissance il y a une seule commune genevoise, Lancy, qui a déjà intégré une fiche climat dans son plan directeur communal.

La situation actuelle à Bernex et Confignon

Avec une superficie de presque 13 km² Bernex est l'une des communes les plus étendues du canton de Genève. C'est aussi l'une des plus diversifiées, puisqu'elle regroupe environ 10'000 habitants, tout en accueillant de grandes zones agricoles et forestières. Elle se distingue aussi par des reliefs inhabituels sur le plan cantonal, puisque l'altitude varie de 271 m au bord du Rhône jusqu'à 510 m sur le Signal. Sa densité moyenne est de 773 hab/km². Bien que voisine et passablement imbriquée sur le plan urbanistique, la commune de Confignon vit une situation bien différente. D'abord, avec à peine 3 km², il s'agit de l'une des

communes les plus petites du canton. Ensuite, avec ses quelque 4700 habitants, Confignon atteint environ 1700 hab/km², soit une densité 2,5 fois plus élevée que sa grande voisine.

L'intérêt d'étudier dans le même document les communes de Bernex et de Confignon se situe donc à plusieurs niveaux. D'une part, il y a une cohérence territoriale et populationnelle, puisque les deux communes ont une longue frontière commune que les habitants traversent tous les jours parfois même sans s'en rendre compte. Bien des associations, donc l'ASBEC elle-même, réunissent des personnes qui résident sur les deux territoires. D'autre part, les différences entre ces deux communes sont une source d'inspiration, puisqu'elles mettent en relief les possibilités et les difficultés qu'on peut éprouver lorsqu'on fait face à des défis similaires (l'urgence climatique) alors que le territoire et les ressources à disposition ne sont pas du même ordre. Enfin, le but de ce document est aussi de montrer comment les communes de différentes tailles, de différentes densités et ayant des ressources financières différentes peuvent travailler ensemble afin d'accéder à des solutions qui seront dans l'intérêt général.

Les projets d'aménagement, très nombreux dans le canton de Genève dans la période 2000-2025, ont touché et continuent d'influencer très fortement les communes de Bernex et de Confignon. On parle tout d'abord du quartier de Cressy, inauguré en plusieurs étapes autour de l'an 2000 et dont les immeubles sont répartis entre Onex, Confignon et Bernex. Puis il s'agit aujourd'hui du projet des Cherpines, qui concerne principalement Confignon et Plan-les-Ouates, ainsi que Bernex-Est, dont les constructions seront réparties entre Bernex et Confignon. En dépit de sa densité déjà considérable, la commune de Confignon verra donc son territoire davantage densifié, et de manière rapide. Elle conservera quoi qu'il en soit son centre villageois, son quartier de villas (entre la route de Chancy et le quartier de Cressy) ainsi qu'une zone naturelle importante près du Rhône, reliée au secteur des bords de l'Aire au moyen d'une pénétrante verte.

En tout, la région Bernex-Confignon et ses abords proches (y compris le grand projet des Cherpines) devraient accueillir environ 20'000 nouveaux habitants à l'horizon 2030, ce qui posera très certainement des problèmes de mobilité. Une partie des besoins supplémentaires ont été anticipés avec la mise en place du tram 14 sur la route de Chancy, et son prolongement prévu jusqu'à Bernex-Vailly à fin 2020. Le tram 15 sera prolongé, avec retard, dans un premier temps jusqu'au Cherpines pour rejoindre Saint-Julien-en-Genève en 2023. Le Canton a assuré les communes que les Cherpines ne se feraient pas avant l'arrivée du tram.



Pour le réseau cyclable et piéton, beaucoup reste à faire.

Un projet pilote mené par l'Association transports et environnement, *A deux pas du tram*, a montré que beaucoup des chemins permettant d'accéder aux arrêts de tram ne sont pas suffisamment équipés pour accueillir des flux de piétons importants. Un exemple est le trottoir étroit et par endroits manquant sur le chemin de La Dode, ou encore le portail parfois fermé au bout du chemin Champ-du-Puits. Ces deux exemples se situent sur la commune d'Onex, mais impactent les principaux itinéraires piétons permettant de rallier le tram à pied depuis le quartier de Cressy – un exemple parmi d'autre de l'imbrication des responsabilités communales dans la région.

À Confignon, le rapport administratif et financier publié chaque année fait une bonne place au développement durable, ce qui constitue en soi un exemple à suivre. Pour l'année 2017, on apprend ainsi que 59 habitants ont bénéficié de la subvention cantonale de 250 CHF pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Dans un autre registre, la quantité de déchets incinérables a diminué à 192 kg par habitant, contre 229 kg cinq ans plus tôt. La commune paraît donc bien placée pour atteindre l'objectif cantonal de 170 kg par personne à l'horizon 2024.

À Bernex, on dénombre plusieurs initiatives en faveur de l'environnement, comme le Programme pluriannuel Zéro déchet, ou encore le Plan directeur des énergies, composé de 6 domaines d'action. Il existe aussi un programme pour sortir du mazout, ainsi que des bilans carbone effectués tous les 5-6 ans environ. De cette manière, la commune a pu estimer que ses habitants rejettent en moyenne 7.5 tonnes de CO₂ par année, ce qui est plus bas que la moyenne cantonale. C'est surtout un progrès par rapport au passé : selon les statistiques communales, on est passé de 9 à 7.5 tonnes par habitant entre 2007 et 2014, soit une diminution de 20 %.

À Bernex comme à Confignon, on compte beaucoup de petits immeubles de 2-4 étages sur rez, qui sont parfois des coopératives ou des copropriétés. Une telle configuration permet d'agir de manière collective, par petits groupes, par exemple afin de faire diminuer l'éclairage qui reste parfois excessif dans certaines rues. Ceci représente non seulement un gaspillage énergétique, mais aussi une source de pollution lumineuse nuisible pour les animaux nocturnes – et pour le sommeil des humains. Diminuer l'éclairage par deux pourrait être une première étape envisageable pour certaines rues résidentielles dans les deux communes.

L'ASBEC salut le projet à Lully et Sézenove, et demande son extension, y compris à Confignon et la mise en place d'un *plan lumière*.

Recyclage et déchets

Dans les deux communes, le sentiment général est que les habitants sont prêts à faire davantage en ce qui concerne les déchets, à commencer par le fait d'éviter l'utilisation... de sacs en plastique. En effet, le scandale des microparticules découvertes non seulement dans les océans mais aussi dans les eaux du Léman a eu un effet sur les gens. Pour effectuer le compost à domicile, il sera peut-être plus difficile de convaincre les habitants des logements collectifs, mais comme souvent c'est en commençant par un petit cercle de personnes motivées qu'on peut ensuite étendre le mouvement à l'ensemble de la population.

[L'opération zéro déchet](#) est un programme pluriannuel lancé par la commune de Bernex, qui pourrait être renforcé par un engagement accru de la part des associations locales. Dans un projet pilote, la municipalité prévoit de suivre 15 familles dans leur quotidien, y compris les achats, l'approvisionnement, etc. Il y aura aussi un travail à faire avec les commerces locaux pour réduire les déchets plus près de la source. Ces mêmes commerces sont des partenaires précieux pour sensibiliser les usagers et faire passer des messages. Il reste cependant un travail de communication et d'accompagnement important à faire dans ce domaine.

L'ASBEC demande que le plan Zéro déchet soit renforcé à Bernex et étendu à Confignon.

Nature et biodiversité

Il y a un lien très clair entre dérèglement climatique et déclin de la biodiversité. Rendu public en 2019, [rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques](#) (IPBES) dresse en effet un tableau alarmant sur la disparition probable de nombreuses espèces dans un avenir proche. Les principales causes de la perte de biodiversité sont la conversion de milieux naturels en terres agricoles, les effets imprévus des pesticides ainsi que le dérèglement du climat. La biodiversité mérite d'être protégée pour elle-même mais aussi pour garantir un milieu fonctionnel pour les générations à venir.

Il existe, sur le long terme, un lien fondamental entre l'état de la biosphère (biodiversité et climat) et le bien-être humain. En Suisse, comme dans tous les pays dits « développés », cette relation est faussée depuis quelques décennies. En effet, notre bien-être est dopé par notre système socio-économique qui accapare trop de ressources naturelles, même issues de contrées lointaines. Notre surconsommation cause une perte de biodiversité et limite les opportunités des générations à venir. Maintenant que nous sommes conscients de cette injustice, nous avons une obligation morale de la corriger.

Cela passe en partie par des mesures relativement simples, comme celles relevées dans un rapport récent de la Cour des comptes de Genève.¹ Ainsi, le choix de l'entretien extensif plutôt qu'intensif "représente un réel soutien à la biodiversité en réduisant l'intervention humaine dans les espaces verts". Cependant, le même document relève que les changements ne sont pas toujours faciles pour les principaux intéressés – jardiniers, paysagistes, cantonniers – qui dans certains cas devront changer de manière de travailler.

ASBEC est bien consciente que ce sera difficile pour certains professionnels de changer leur manière de voir les choses. Mais c'est important, maintenant que des dizaines d'études ont montré que pour le bon développement des enfants il faut des lieux verts et pas bétonnés ni policés. Il faut de l'herbe et pas du gazon ! Des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine abondent, par exemple dans la commune des Villars-sur-Glâne, près de Fribourg, où un concierge d'école a pris l'initiative de revégétaliser toute une zone autour de l'école, avec le soutien actif de la commune. L'exemple du jardin de poche, démarré à Yverdon-les-Bains dès 2011 avec l'association Equiterre et d'autres partenaires et qui perdure encore aujourd'hui, montre que la participation des habitants est une composante indispensable du succès à long terme.

Un autre aspect important est l'imperméabilisation des sols, qui est à éviter autant que possible. Or, il était prévu que des rus (petits ruisseaux) s'écoulaient entre les maisons dans le quartier des Cherpines, mais au vu de la densification accrue du quartier, il n'est pas du tout certain que ces rus soient maintenus. Le problème est que des mesures obtenues dans le cadre de la concertation peuvent être remises en cause après coup, par exemple si le niveau cantonal décide qu'il faut augmenter la densité du futur quartier.

Le 9 juin 2020 le Conseil d'État annonçait son [engagement pour la biodiversité](#) avec un [plan d'actions](#).

L'ASBEC demande la végétalisation des toits, partout où c'est possible et souhaitable.

L'ASBEC demande qu'un arbre soit planté pour chaque nouvel habitant, soit environ 20 000 d'ici 2030 (Bernex-Est et Cherpines).

L'ASBEC demande que la préservation et la promotion de la biodiversité soient intégrées dans toutes les actions, préavis, décisions et autres ; spécifiquement, que l'impact sur la biodiversité et le climat soit considéré lors de chaque projet.

L'ASBEC demande que les trois volets du développement durable soient pris en compte, y compris le volet social souvent oublié. Haies d'arbustes indigènes

¹ [Cour des comptes de Genève. Evaluation](#) – Les mesures volontaires en faveur de la biodiversité. Rapport 152. Octobre 2019.

Dans plusieurs lieux aménagés par les autorités communales, on constate une augmentation des essences d'arbres et arbustes indigènes, ce qui est réjouissant. L'idée serait d'augmenter et d'accélérer ce processus, et de l'étendre en direction des terrains privés.

Autrefois très répandues sur le territoire du canton, elles pourraient prendre place en bordure de forêt et devenir une sorte de mur capable d'orienter les sangliers et autres animaux pour éviter les dommages aux cultures. Les possibilités ne manquent pas, le [site energie-environnement.ch](http://site.energie-environnement.ch) donne liste de 30 plantes indigènes sauvages pouvant constituer une haie taillée ou des arbustes libres.

L'ASBEC demande d'intensifier la mise en place des haies d'arbustes indigènes.



Certification bio au niveau communal

Proposer que Bernex et Confignon visent la certification commune bio = n'utilise plus de produits synthétiques pour l'entretien des parcs et terrains communaux.

Un mouvement que la [commune de Lancy](#) a déjà anticipé, en obtenant la certification le Bourgeon par l'[association Bio Suisse](#). Il s'agissait notamment d'utiliser des engrais organiques et des auxiliaires (notamment des insectes) pour combattre les ravageurs, au lieu de produits phytosanitaires.

Lancé en 2017 et achevé en mai 2019, ce processus a bénéficié des conseils de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique et du Conservatoire et Jardin botaniques de Genève.



L'ASBEC demande que Bernex et Confignon demandent la certification commune bio

Promouvoir le compost à domicile / de quartier

Du point de vue de la commune, les déchets coûtent cher – on pourrait communiquer là-dessus. Il y a encore trop de déchets incinérables. Le compost est aussi ramassé par camion, c'est un problème. La problématique des jardins (biodiversité) et des déchets est donc liée – on peut y remédier en faisant des composts chez soi. La commune pourrait demander à un bureau privé ou une association de venir expliquer comment établir et gérer un compost.

Bonnes pratiques

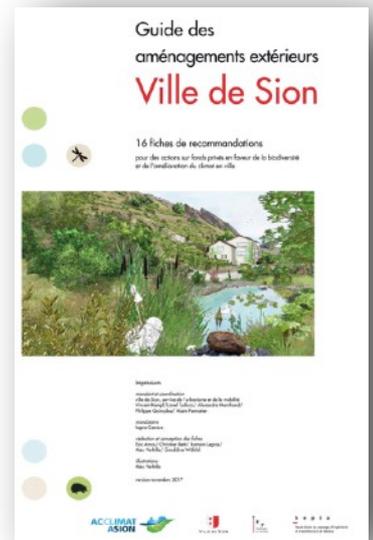
La ville de Sion a participé à un programme pilote de la Confédération d'adaptation au changement climatique avec le projet [ACCLIMATASION](#).

Dans ce cadre, la Ville de Sion a publié plusieurs documents d'un grand intérêt : [Guide des aménagements extérieurs sur fonds privés](#)
L'objectif de ces 16 fiches vise à **sensibiliser les acteurs privés aux bonnes pratiques** pour améliorer la qualité du climat en ville dans trois domaines : végétal, sol et eau.

Adaptation des villes au changement climatique

Sélection d'expérience et de bonnes pratiques de la ville de Sion

La Ville de Sion souhaite partager, avec les responsables politiques et techniques d'autres villes intéressées, les expériences acquises au cours des dernières années en matière d'aménagements urbains adaptés aux changements climatiques.



Quand la ville surchauffe - bonnes pratiques en Suisse et à l'étranger



Les épisodes caniculaires deviennent plus fréquents, plus longs et plus chauds avec le changement climatique. La concentration de chaleur est particulièrement importante dans les villes et les agglomérations, car les nombreuses surfaces imperméables absorbent le rayonnement solaire et réchauffent l'environnement. La planification urbaine peut réduire cet effet dit d'îlot de chaleur en aménageant l'espace extérieur en fonction du changement climatique. (...)

Les mesures préconisées dans ce rapport peuvent contribuer à rendre la chaleur en ville plus supportable pour la population. Mais elles ne peuvent pas empêcher la hausse des températures estivales due au changement climatique.

Le principal moyen de lutte ici est la réduction des gaz à effet de serre, car il s'attaque à la cause du problème. Des mesures d'adaptation ne sont possibles et abordables que si nous parvenons à limiter le changement climatique

extrait de la table des matières

- Villes exemplaires et pourquoi elles figurent dans ce rapport
- Par ou une commune peut-elle commencer ?
- Comment intégrer la régulation thermique dans un projet de planification concret
- Approche stratégique pour réduire la concentration de chaleur
- Mesures
- Projets et documents de la Confédération et des cantons
- Bonnes pratiques à l'étranger (...)

Un réseau de vie pour la Suisse

Le déclin de la biodiversité et les moyens d'y remédier (OFEN)

Plan d'action Biodiversité Suisse (du point de vue de la société civile)

26 mesures pour conserver et développer la biodiversité

Entretenir mon jardin, mon balcon et les **Dix bonnes pratiques** (État de Genève)

Jardins communautaires

La structure urbaine de Bernex-Confignon recèle un grand potentiel pour développer des jardins de petite taille, notamment au pied des immeubles. Une possibilité serait d'introduire la Charte des Jardins² pour les privés, en espérant que la mairie se joindra au mouvement un peu plus tard. Comme dans certaines autres communes en Suisse romande, les propriétaires de villas pourraient jouer le rôle d'éclaireurs en étant les premiers à adopter ce plan, ce qui pourrait contribuer à renforcer les liens entre propriétaires privés, coopérateurs, copropriétaires et locataires.

Sur le plan international, plusieurs études ont montré que les jardins collectifs sont liés à une amélioration du bien-être ressenti non seulement par les personnes qui y participent directement mais aussi de celles qui en profitent tout simplement en marchant ou en passant à proximité de manière régulière. On ne sait pas encore si le fait même de participer à des jardins partagés induit des comportements plus favorables à l'environnement dans d'autres domaines, mais une étude à Montpellier est en cours afin d'étudier ce point.

De bons exemples de potagers urbains existent déjà dans la région, notamment celui d'[Equiterre à Cressy](#). Cet exemple montre que la participation et la collaboration entre habitants sont essentielles. Mais ce ne sont pas les seuls acteurs importants. Il faut aussi travailler avec les pépiniéristes et paysagistes (privés et publics) de la commune, qui sont à la fois des professionnels ainsi que des relais d'opinion essentiels. Par exemple, toutes les haies plantées aujourd'hui par la commune de Bernex sont de type indigène, mais cela a pris du temps parce qu'il a fallu former les employés à des techniques de taille qui n'étaient pas nécessaires auparavant. Il y a donc des obstacles, qui sont surmontables mais qui requièrent de l'investissement et du temps.



En tout état de cause, les jardins partagés, qu'ils soient au pied des immeubles ou ailleurs, essaient à travers l'Europe et même sur d'autres continents. Les exemples abondent, mais plutôt que de les lister ici, nous proposons que les communes trouvent leur propre manière de les explorer et de les favoriser (à noter que Confignon a déjà commencé à promouvoir les jardins communautaires, en distribuant notamment un petit cadeau aux initiés). Dans certains cas, des collectifs d'habitants pourront demander à la commune la permission de faire un trou dans un morceau de trottoir. Ailleurs, ce sera à la commune de proposer aux habitants que des buissons soient plantés près de chez eux. Toujours, il faudra une bonne collaboration entre les habitants et les autorités communales, qui ne pourront pas toujours se charger de l'entretien. Aux habitants alors de s'organiser et de se responsabiliser...

² www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins

Partout, une attention particulière devra être accordée aux mesures en faveur de l'accueil des oiseaux. Les recoins permettant de construire des nids sont importants, mais il faut aussi que les différentes espèces puissent se nourrir. Il faut donc une articulation entre la construction de nichoirs, par exemple pour les hirondelles, et les types de d'arbustes qui produisent les fruits et les graines ou qui attirent les insectes nécessaires à la survie des différentes espèces d'oiseaux.

Dans les secteurs agricoles, il est essentiel de planter (ou replanter) des haies vivaces entre les champs. On peut aussi envisager de laisser libres quelques carrés dans les champs afin de protéger les oiseaux nichant au sol comme les alouettes. Un autre problème contre lequel il faudrait lutter est le grand nombre de chiens et de chats en liberté, qui peuvent déranger ou mettre en danger la faune.

Lire aussi « »

Bonnes pratiques

Lausègne

Les [jardins potagers lausannois](#) et les [plantages lausannois](#) « Plantages » : ce mot d'origine campagnarde a été repris par la Ville pour définir des potagers urbains et communautaires, mis à disposition des habitants de plusieurs quartiers lausannois.

Villars-sur-Glâne (FR)³

3 ECOLES DE VILLARS-SUR-GLÂNE



École de Villars-Vert



École des Rochettes



École des Rochettes

[Le sentier des incroyables comestibles](#)

Présentation de la démarche en 12 pages

[Villars-sympa](#)

Le Sentier des Incroyables Comestibles est un grand projet d'intégration, de lien, d'échanges, d'écologie, d'apprentissage des plantes, du jardinage, de développement durable et de préservation de la nature tout en découvrant sa commune autrement. Projet didactique pour les écoles, crèches ainsi que pour tous les habitants de la commune.

Un concierge d'école avocat de la nature

- [Les incroyables comestibles](#)
Association romande qui fait la promotion des jardins partagés
- [La maison de la nature](#) : nombreuses bonnes pratiques romandes
- [La charte des jardins](#) pour favoriser la nature et la biodiversité et dix bonnes pratiques à adopter
- Et pour celles et ceux qui s'y perdent une [classification des différents types de jardins](#).



Les exemples se trouvent sur le [site de l'ASBEC](#)

L'ASBEC demande que les communes promeuvent les jardins communautaires

³ commune de 12 000 habitants dans l'agglomération de Fribourg

Énergie et bâtiments

L'énergie est un domaine où les communes suisses sont traditionnellement performantes. Il s'agit aussi d'un domaine où on peut obtenir des résultats importants en termes d'économies d'énergie sans trop mettre en cause les comportements – moins que dans le domaine de la mobilité par exemple.

Les deux communes sont labellisées Cités de l'énergie, avec le label Gold. Il s'agit d'un engagement important, à saluer. Cependant, il convient de distinguer plusieurs niveaux. Celui des bâtiments communaux est exemplaire, car c'est le niveau où la commune possède le plus de capacité et de légitimité pour agir. Cependant, les bâtiments communaux ne représentent qu'une petite partie de tous les bâtiments sur le territoire communal. Il faut donc que l'exemplarité de l'administration soit liée à une communication forte en direction des propriétaires privés et collectifs des autres bâtiments.



La commune de Confignon fournit un bon exemple de ce qui peut être fait. D'après le [rapport administratif et financier 2017](#), la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments municipaux (y compris la Fondation pour le logement) a été de 15 %. Tous les chiffres ne sont pas aussi aisément disponibles pour les propriétaires privés, mais d'après les relevés globaux de gaz et d'électricité, la diminution a probablement été de l'ordre de 5 % sur l'ensemble du territoire communal. On peut donc penser que l'effet d'entraînement produit par les engagements de la Mairie existe bel et bien, mais qu'il subsiste un potentiel important. Ce point sera repris dans le chapitre Communication, à la fin du présent rapport.

On l'aura compris, on dispose de beaucoup d'informations sur les bâtiments publics, mais de beaucoup moins en ce qui concerne les propriétaires privés. Les mesures qui pourraient les concerner sont connues – isolation, capteurs solaires, pompes à chaleur, moins chauffer, changement de chaudière et/ou de combustible – il s'agit vraiment d'une question de mise en œuvre. À ce titre, il serait utile que les communes établissent un partenariat avec le site des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement : energie-environnement.ch. Ce site donne des conseils pratiques en matière de rénovation des bâtiments, mais aussi des informations sur l'utilisation des vannes thermostatiques, et d'autres "trucs" pour économiser de l'énergie au quotidien.

Enfin, il est à saluer que, dans le cadre du programme Sortir du Mazout, la commune de Bernex double la subvention des SIG. Mais c'est l'un des domaines où la communication pourrait être améliorée. En effet, plusieurs propriétaires ont l'impression de faire face à des informations contradictoires de la commune, du canton et des SIG.

La [société à 2 000 watts](#) est un modèle de politique énergétique développé par l'EPFZ. Les citoyens zurichois l'ont adopté en votation populaire en prévoyant d'arriver à une dépense énergétique de 2000 watts par habitant en 2050. Depuis cette votation populaire, le progrès est notable à Zurich avec 3600 watts en 2018 contre 4800 en moyenne suisse.

L'ASBEC demande que soient mis à disposition, de concert avec les SIG, des diagnostics de fuites et de ponts de chaleur (p.ex. par la méthode infrarouge).

L'ASBEC demande de fixer des objectifs ambitieux et de viser à la [société à 2000 watts](#).



Énergie solaire

L'un des buts du présent document est d'insister sur le potentiel solaire dans les communes. En effet, l'énergie solaire présente un potentiel presque infini. On peut consulter à ce sujet la page sur le site de l'ASBEC qui présente l'exemple tout à fait significatif de l'École Robert-Hainard, à Bernex. Cependant, les centres des villages Bernex et Confignon sont en zone 4b protégée, ce qui rend la pose de capteurs solaires plus compliquée mais pas impossible.

Une suggestion du présent document est de n'autoriser aucune nouvelle construction si elle n'est neutre du point de vue du carbone. Ainsi, on pourrait promouvoir le solaire sans forcément l'imposer : les constructeurs resteraient libres de recourir au solaire thermique ou photovoltaïque, au solaire passif, aux pompes à chaleur, aux toitures végétalisées, etc. Dans l'idée d'augmenter la résilience de l'ensemble du système, il est d'ailleurs logique d'allier plusieurs technologies plutôt que de dépendre d'une seule.



Potentiel solaire de Bernex et Confignon

Selon l'OFEN (Office fédéral de l'énergie) Le potentiel théorique des communes de Bernex et Confignon est de

- Bernex : 67,14 GWh
- Confignon : 25,1 GWh

Ces chiffres ne tiennent pas compte du fait de savoir si l'immeuble se situe dans un secteur protégé ou non et de la faisabilité de l'opération.



[Selon le site de l'OFEN](#), le **potentiel solaire** de la toiture de l'école Robert Hainard, y compris le centre omnisports est de **660'300 kWh**.

À titre de comparaison, la consommation électrique d'un ménage de 4 personnes est de **3500 kWh**

Code couleur du potentiel solaire du centre Robert-Hainard ; rouge très bonne; orange bonne; jaune moyen; bleu faible

L'ASBEC salut le vote du crédit d'étude de Fr 102'000.- par le Conseil municipal de Bernex pour l'audit énergétique et l'étude de faisabilité du centre Robert-Hainard.

L'ASBEC demande que les nouveaux bâtiments soient neutres en énergie, et que les communes rappellent cette exigence lors des préavis qu'elles établissent à l'intention des services cantonaux. Cela vaut pour les futurs quartiers de Bernex-Est et des Cherpines.

L'ASBEC demande que Bernex et Confignon réduisent leur dépendance à l'égard des énergies fossiles. L'ASBEC demande que l'énergie solaire soit une priorité à Bernex et à Confignon, y compris dans les villages. Tous les bâtiments appartenant aux communes devront avoir des capteurs solaires.

Santé et plans climat communaux

Le panorama des mesures à prendre face au réchauffement climatique ne serait pas complet sans tenir compte de l'impact sur la santé humaine. Heureusement, la plupart des mesures à prendre en faveur de la santé ont aussi des effets favorables sur l'environnement. On parle alors de *co-bénéfices* pour la santé de mesures en faveur de l'environnement, ou alors de *co-bénéfices* pour l'environnement de mesures en faveur de la santé. Les effets du réchauffement sur la santé sont multiples. Ils incluent notamment une difficulté accrue au niveau du travail, les maladies respiratoires. A contrario, les mesures et politiques visant à restreindre le réchauffement climatique auront vraisemblablement une contribution nette à la situation économique. Ces faits sont reconnus sur le plan international (5).

Sur le plan local, il est à remarquer que les communes de Bernex et de Confignon sont tout à fait conscientes du lien entre santé et environnement. La charte du développement durable de la commune de Confignon, adoptée en 2009 déjà, y fait clairement référence en se basant sur la [définition OMS de la santé](#) : "un état complet de bien-être physique, mental et social et pas la seule absence de maladie".

Au niveau local, un bon exemple serait de (re) végétaliser les principaux itinéraires menant des lieux de fortes concentrations d'habitants en direction des principales destinations : centre du village, poste, commerces, arrêts de transports publics... Concrètement, il s'agit de planter des arbres qui assurent une protection contre le soleil, ce qui réduit la température et donc l'évaporation au sol. Si on utilise des matériaux perméables pour le sol, on augmente encore sa capacité à absorber et conserver l'humidité. Il s'agit d'un moyen de lutte assez classique contre ce qu'on appelle les îlots de chaleur urbains, sauf qu'ici le but est d'aménager en priorité les parcours piétons les plus utilisés – ou potentiellement les plus utilisés. Avec l'augmentation des épisodes de canicule – l'année 2019 est la première de l'histoire dans le canton de Genève à avoir connu deux alertes canicule – et le vieillissement de la population, de telles mesures deviennent urgentes.

Un autre avantage à favoriser la santé humaine est le domaine émergent du [One Health - Une seule santé](#) qui consiste à considérer ensemble la santé des humains et celle d'autres espèces animales, ainsi que les plantes (6). L'idée, qui s'est d'abord développée dans le cadre de lutte contre les maladies transmissibles et les morsures de serpents dans les pays du Sud, consiste à aménager l'environnement afin de favoriser l'émergence d'un nouvel équilibre écologique favorable non seulement à l'être humain mais aussi à la plupart des autres espèces. Dans le pays du Sud, on ne parle plus d'éradiquer les nuisibles en répandant des produits toxiques ou en pratiquant littéralement la politique de la terre brûlée, mais d'effectuer des interventions ciblées qui favorisent quelques espèces plutôt que d'autres.

Dans une zone tempérée comme la Suisse, on peut imaginer l'application du principe One Health - une seule santé de la manière suivante. D'abord, dans les corridors bioécologiques (voir encadré), puis en aménageant les parcs et promenades afin de favoriser les essences (arbustes) indigènes, ainsi que les espèces végétales qui permettent de soutenir des populations intéressantes d'oiseaux. Bien sûr, un certain nombre de ces mesures sont déjà en cours à Bernex et à Confignon. Il s'agirait plutôt d'appuyer voire d'accélérer les processus déjà en cours. À terme, l'idée serait de viser des haies d'arbustes indigènes voire même des hutins.

L'ASBEC demande que les aspects de santé humaine et ceux liés à la survie des autres espèces soient considérés ensemble, selon la démarche *One Health - une seule santé*.

L'ASBEC demande que l'urgence climatique⁴ soit annoncée officiellement au niveau communal, au même titre que ce qui a été fait à [Versoix](#), [Vevey](#), [Yverdon-les-Bains](#), [Lausanne](#), [Bâle-Ville](#), [Berne](#), [Vaud](#) ou à Genève ([Ville](#) et [Canton](#)).⁵

L'ASBEC demande que Bernex et Confignon mandatent un bureau conseil pour décliner le plan climat cantonal au niveau intercommunal. Voir aussi [l'annexe en fin de document](#).

⁴ Voir [le dossier du Temps](#)

⁵ [Lancy](#) indique être la première commune à avoir intégré une fiche climat dans plan directeur communal

Écomobilité

À Bernex et à Confignon, le sentiment général est que le réseau de tram n'est pas complet et qu'on est dans une situation intermédiaire qui est inconfortable pour certains. L'enjeu est de bien préparer l'entrée en service de la prochaine étape (prolongement du tram). Une première demande est d'obtenir un système de collecte par bus, jusqu'au terminus du nouveau tram. Il y a aussi un besoin de navettes électriques, circulant entre les villages et le P + R. Enfin, il est connu que la présence d'abribus de qualité, qui permettent de s'asseoir et d'être protégé des intempéries et des courants d'air, encourage à utiliser les transports publics. Dans ce domaine, qui est clairement de compétence communale, il serait possible de créer un nouveau système d'abribus propres et efficaces, qui deviendraient une sorte de carte de visite pour Bernex et Confignon, et de véritables emblèmes de leur engagement pour l'environnement et pour leurs citoyens.

Autre point important est de développer la mobilité douce⁶, notamment à travers des parcours attrayants qui auraient plusieurs fonctions (pas seulement récréatives), pour constituer une vraie alternative à la voiture. On pourrait même imaginer des voies vertes doubles à l'avenir, avec une rapide pour les vélos à assistance électrique (VAE) et une autre pour les modes plus lents.

L'idée de base d'une voie verte est déjà acceptée sur Bernex (voir points suivants), mais il faut faire pression pour accélérer la mise en œuvre. Pour permettre de faire du vélo en toute sécurité, il faut aussi prévoir des voies cyclables séparées de la circulation routière, ainsi que des espaces suffisamment nombreux où on peut attacher son vélo. Une idée à étudier pourrait être de regrouper un nombre important de places pour vélos autour des arrêts de transports publics.

La mobilité est l'un des éléments les plus importants où il est possible d'agir sur le plan local. Les changements de comportement dans le domaine de la mobilité ont clairement des effets favorables sur l'environnement, notamment à travers l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction du bruit. À leur tour, ces changements ont des effets prouvés sur la santé, au niveau cardio-pulmonaire mais aussi en ce qui concerne le sommeil et le stress ambiant.

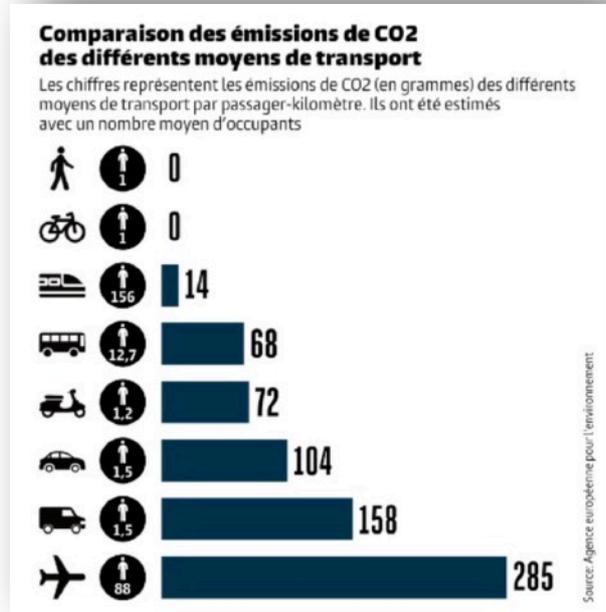
L'ASBEC demande que la campagne "[A deux pas du tram](#)" soit relancée à Confignon et étendue à Bernex.

L'ASBEC demande que la campagne « [être et rester mobile](#) » à destination des aînés soit reprise

L'ASBEC demande que les communes accompagnent les personnes qui souhaitent renoncer à leur permis de conduire, afin de les aider à se déplacer autrement qu'en voiture, notamment les personnes âgées. Par exemple, on pourrait les récompenser en leur offrant l'abonnement unireso/TPG pour une année.

L'ASBEC demande que le système de livraison à domicile de [caddie service](#) soit développé en particulier pour le secteur brico-loisir, et la population informée de l'existence du service.

L'ASBEC demande que l'abonnement annuel « caddie pass » soit pris en charge pour les personnes à bas revenu.



⁶ mode de déplacement sans moteur



À PIED



À VÉLO



EN FAUTEUIL
ROULANT



EN SKATE



À ROLLER



EN TROTTINETTE



EN POUSSETTE

Mobilité douce (elle ne concerne pas que les déplacements à pied et à vélo)

Déplacements à pied

Le futur plan directeur communal de Bernex contiendra un plan piéton, obligatoire selon la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (et sa loi d'application genevoise). Un des avantages d'un tel plan piéton est qu'il peut imposer des itinéraires même si des privés s'y opposent. Même s'il est toujours indiqué de procéder par négociation, le plan permet d'imposer l'expropriation si nécessaire. Une exigence du présent document est que le plan piéton contienne ou soit précédé par un véritable plan d'actions en faveur de la marche quotidienne.

La Loi cantonale sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) donne les bases légales nécessaires pour entreprendre de telles mesures en faveur de la marche, et pas seulement du vélo (voir point suivant). Cette loi a été plébiscitée le 5 juin 2016 par plus des deux-tiers des personnes ayant voté sur le canton. Les autorités cantonales ont présenté en mars 2017 un catalogue de mesures pour sa mise en œuvre.⁷

L'ASBEC demande un plan piéton (obligatoire selon la [LCPR](#)) ambitieux, qui résolve le problème des coupures. Il est important de prioriser les piétons par rapport aux autres moyens de transport.

L'ASBEC demande la mise à 30 km/h ou moins (par exemple en zone de rencontre) de la totalité des villages et quartiers d'habitation des deux communes.



⁷ www.ge.ch/dossier/loi-mobilite-coherente-equilibree

Vélos et pistes cyclables.

La pratique du vélo est bonne pour la santé et pour l'environnement, et devrait donc constituer une priorité intercommunale. Une étude effectuée entre 2011 et 2015 aux États-Unis sur plus d'un million de personnes a montré que la pratique du vélo augmentait la santé mentale de manière très efficace : le nombre de jours où les participants disaient se sentir mal ou très mal était diminué de 21.6 % chez les cyclistes, comparé aux non-cyclistes. L'effet du vélo était comparable à la pratique d'un sport d'équipe ou à du fitness (4).

En plus des vélos en libre-service, où les communes ont décidé de s'associer au projet cantonal, d'autres mesures sont possibles pour promouvoir ce moyen de transport. À Genève, les cours donnés par Pro Vélo à des personnes n'ayant jamais appris à faire du vélo (souvent d'origine migrante) montrent que cette activité est bonne non seulement pour se déplacer mais augmente la confiance en soi ainsi que la santé mentale et l'intégration sociale. À Bernex et Confignon, on pourrait enseigner la pratique du vélo aux populations qui n'y ont pas accès, par exemple les requérants d'asile qui résident dans la région.

D'après les multiples tentatives d'encourager la pratique du vélo à travers l'Europe, quelques faits saillants émergent. D'abord, l'importance de disposer de suffisamment de points d'attache de bonne qualité – puisque le vol constitue l'un des principaux freins à l'utilisation régulière du vélo. Des communes aussi différentes que Strasbourg ou Toronto se sont donné des objectifs ambitieux en termes de nombres de places de stationnement pour vélos créés par année.



Un deuxième point est le développement de programmes de prêt de vélos classiques et/ou de VAE vélos à assistance électrique. Sans oublier les vélo-cargos et remorques pour enfants. À ce titre, il serait utile de favoriser les prêts à longue durée (plusieurs mois) puisque les changements de comportement requièrent souvent un temps d'adaptation assez long. Une telle prestation – comme d'autres – pourrait être mise en place par les deux communes réunies, afin d'en diminuer les coûts, en collaboration avec Genève roule.

Enfin, l'aspect sécurité est aussi très important. À ce titre, il est indispensable de réduire la vitesse des véhicules à moteur, et d'assurer que les cyclistes – surtout ceux qui sont peu expérimentés – ne risquent pas de se prendre les roues dans les rails de tram. Sur le fond, il est indispensable de montrer que l'intérêt du vélo ne se limite pas aux centres-villes, ou aux courses de randonnée.

Au moment du **déconfinement**, il est capital que la promotion du vélo soit intensifiée, les déplacements à vélo doivent être fortement encouragés.

L'ASBEC demande un *Plan vélo intercommunal ambitieux*, à établir en concertation avec les habitants et les associations. Les nouvelles formes de mobilité patins à roulettes, trottinette devraient être incluses. Un bureau d'études devrait être mandaté à cette fin.

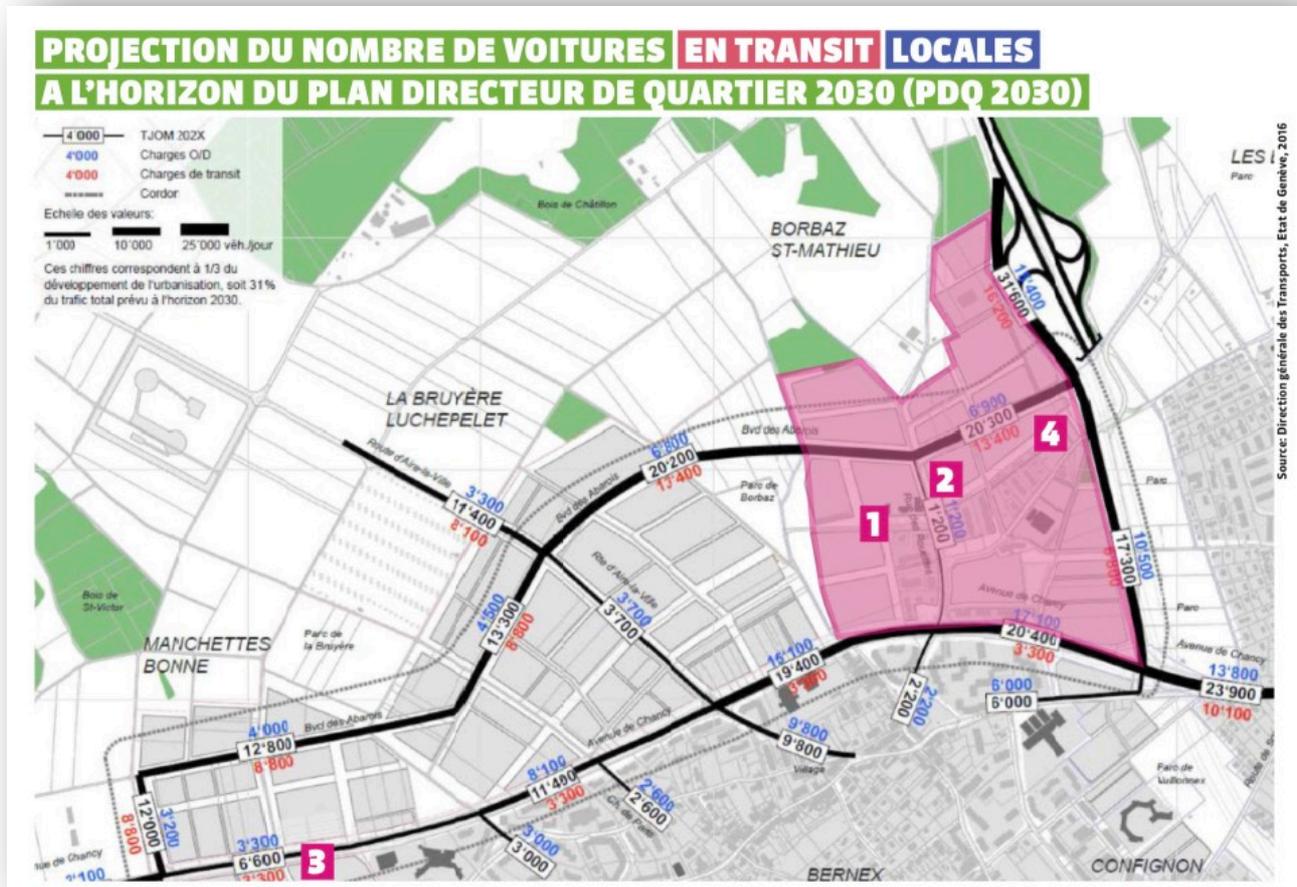


Le 23 septembre 2018 la **votation Vélo a été voté par 73.6% du Peuple suisse et par la totalité des cantons suisses. A Bernex 83,43% et à Confignon 86,71% des citoyens ont plébiscité le contre-projet à l'initiative vélo.**

Les voies cyclables seront mentionnées dans la Constitution et mises sur un pied d'égalité avec les chemins et sentiers de randonnée pédestre. Les cantons et les communes restent les autorités compétentes en la matière, mais pourront dorénavant s'appuyer sur la Constitution dans l'exercice de leur volonté à promouvoir le vélo.

TIM Transports individuels motorisé

L'électro-mobilité doit être encouragée avec la location de VAE (Vélo à assistance électrique). Des stations de recharge devront être installées pour les véhicules électriques et /ou hybride..



L'ASBEC demande que le modèle bernois soit appliqué en matière de création de nouvelles infrastructures de transports, notamment routière. Dans le modèle bernois, les nouvelles infrastructures de transports ne doivent pas générer plus de GES (Gaz à effet de serre) que l'état antérieur. Les projets sont précédés d'une concertation et suivi d'une évaluation. La création d'une nouvelle route doit être compensée par des diminutions ailleurs.

Concrètement à Bernex, la mise en place du boulevard des Abarois 20 000 v/j prévus - redimensionné à taille humaine ! - doit être compensée par une diminution de la capacité du boulevard de Chancy (20 000 v/j prévus) et de la rue de Bernex. Voir sur le plan ci-dessus.

L'ASBEC demande que l'autopartage électrique et/ou hybrides, avec la coopérative Mobility, soit encouragé et valorisé.

Les voies vertes

Dans le cadre du projet Bernex-Est, une voie verte pour la mobilité douce s'étendant de Bernex jusqu'à la Jonction, en passant notamment par Les Évaux et le Bois de la Bâtie a été présentée comme un atout de l'urbanisation de Bernex-Est. Les communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et Genève sont parties prenantes de ce projet (mesure 34.9). Le canton et la Confédération sont co-financeurs de ce projet, dans le cadre du Projet d'agglomération. L'échéance de construction était fixée entre 2014 et 2018 !

Le projet [voie verte Bernex - Jonction](#), est bien retenu par l'État, toutefois, le chantier n'est prévue que pour 2024 ! Un complément de crédit est inclus dans le projet d'agglomération 4 qui sera déposé à Berne en juin 2021.

[Voir le tracé de la voie verte Bernex- Bois-de-la-Bâtie](#) au 20.11.2019

Une voie verte (Saint-Julien-Genevois) - Lully - Cherpines - Pont-Rouge devra être mise en place avant l'arrivée des habitants aux Cherpines. Elle n'apparaît toutefois pas sur le site de l'État.



*La **voie verte** Bonne - Annemasse - GE Eaux-Vive sur le tracé du Léman Express est un très grand succès*

L'ASBEC demande que la mise en place de deux voies vertes

- **Bernex - Bois-de-Bâtie (Jonction)** dont les premières réunions de concertation ont eu lieu avant la pandémie
- **Saint-Julien-en-Genevois - Lully - Cherpines - Lancy Pont-Rouge**

Il est important que les voies vertes effectives **avant** l'arrivée des premiers habitants à Bernex-Est et aux Cherpines

Tram - bus et pandémie

Les responsables cantonaux et communaux se trouvent un énorme défi en matière de transports publics. En effet la crise sanitaire a vidé les véhicules transports publics, une lente remontée de la fréquentation s'effectue. En juin 2020 ont été revenus à 60% de la fréquentation d'avant le coronavirus. Le défi est donc de rétablir la confiance pour retrouver la fréquentation d'avant la crise et en même temps trouver des moyens de développer l'utilisation des bus et des trams.

Le point positif - si l'on peut dire - du semi-confinement est le développement très important du **télétravail, qui est très largement accepté par les employés**. Cette piste devra être poursuivie, également au niveau communal.



Source : [sondage syndicom](#) - GfS Berne relaté par la [TdG du 31 mai 2020](#)

Le prolongement du tram jusqu'à Bernex - Vailly en principe inauguré le 15 décembre 2020 devra être l'occasion de lancer une importante campagne de sensibilisation réunissant le canton, les TPG et des communes. Il y a la possibilité d'infléchir le report modal, mais il est certain que ceci requiert des actions volontaristes. L'offre des TPG devra être légèrement surdimensionnée pour donner plus d'espace aux usagers et permettre un minimum de distanciation physique.

En effet, on sait depuis 30 ans que les simples mesures positives ne suffisent pas – il faut aussi agir sur le stationnement à destination par exemple. Ainsi, Bernex prévoit de mettre le village à 30 km/h et de réhabiliter les rues du village, ce qui est une excellente chose. Mais il est très dommage de devoir attendre jusqu'en 2024 pour que tous les aménagements soient terminés. Le présent document demande que les accès piétons aux arrêts de transports publics soient améliorés sans plus attendre.

Une idée serait d'offrir des jours de déplacement gratuits, pour toucher un public nouveau. Il ne s'agit pas de proposer une gratuité générale. Il s'agirait bien plutôt d'une opération de promotion commerciale et sociale ponctuelle. De même que les musées genevois sont gratuits une fois par mois, pourquoi pas proposer que, le même jour, les transports publics soient également gratuits ?

Enfin, il manque clairement une ligne de bus de type rocade ou tangentielle, qui permette de relier Saint-Julien à l'Aéroport en passant par Bernex et/ou Confignon. Ce besoin risque de devenir pressant lorsque la région aura davantage d'habitants et de places de travail qu'aujourd'hui.

L'ASBEC demande une étude de faisabilité pour une ligne de bus de type rocade qui pourrait relier, par exemple, les pôles suivants : St-Julien, ZIPLO - Cherpines, Bernex-Confignon, ZIMEYSA, Aéroport. Cette liaison pourrait être intégrée au futur barreau bus - mobilité douce prévue entre les Cherpines et Confignon.

L'ASBEC demande la création de lieux de travail partagé - parfois appelé coworking - pour faciliter le travail à domicile

Annexe 1

1. **L'ASBEC demande** que les ateliers Agenda 21 soient relancés à Bernex-Confignon, en demandant aux citoyens de faire des propositions pour réduire les gaz à effet de serre au niveau communal.
2. **L'ASBEC demande** la mise à 30 km/h ou moins (par exemple en zone de rencontre) de la totalité des villages et quartiers d'habitation des deux communes.
3. **L'ASBEC demande** la mise en place d'un plan lumière
4. **L'ASBEC demande** que le plan Zéro déchet soit renforcé à Bernex et étendu à Confignon.
5. **L'ASBEC demande** la végétalisation des toits, partout où c'est possible et souhaitable.
6. **L'ASBEC demande** qu'un arbre soit planté pour chaque nouvel habitant, soit environ 20 000 d'ici 2030 (Bernex-Est et Cherpines).
7. **L'ASBEC demande** que la préservation et la promotion de la biodiversité soient intégrées dans toutes les actions, préavis, décisions et autres ; spécifiquement, que l'impact sur la biodiversité et le climat soit considéré lors de chaque projet.
8. **L'ASBEC demande** que les trois volets du développement durable soit prise en compte, y compris le volet social souvent oublié
9. **L'ASBEC demande** que les communes promeuvent les jardins communautaires
10. **L'ASBEC demande** que soient mis à disposition, de concert avec les SIG, des diagnostics de fuites et de ponts de chaleur (p.ex. par la méthode infrarouge).
11. **L'ASBEC demande** de fixer des objectifs ambitieux et de viser à la [société à 2000 watts](#)
12. **L'ASBEC demande** que les nouveaux bâtiments soient neutres en énergie, et que les communes rappellent cette exigence lors des préavis qu'elles établissent à l'intention des services cantonaux. Cela vaut pour les futurs quartiers de Bernex-Est et des Cherpines.
13. **L'ASBEC demande** que Bernex et Confignon réduisent leur dépendance à l'égard des énergies fossiles.
14. **L'ASBEC demande** que l'énergie solaire soit une priorité à Bernex et à Confignon, y compris dans les villages. Tous les bâtiments appartenant aux communes devront avoir des capteurs solaires
15. **L'ASBEC demande** que la campagne ["A deux pas du tram"](#) soit relancée à Confignon et étendue à Bernex.
16. **L'ASBEC demande** que la campagne [« être et rester mobile »](#) à destination des aînés soit reprise
17. **L'ASBEC demande** que les communes accompagnent les personnes qui souhaitent renoncer à leur permis de conduire, afin de les aider à se déplacer autrement qu'en voiture, notamment les personnes âgées. Par exemple, on pourrait les récompenser en leur offrant l'abonnement unireso/TPG pour une année.
18. **L'ASBEC demande** que le système de livraison à domicile de [caddie service](#) soit développé en particulier pour le secteur brico-loisir, et la population informée de l'existence du service.
19. **L'ASBEC demande** que l'abonnement annuel « caddie pass » soit pris en charge pour les personnes à bas revenu
20. **L'ASBEC demande** un plan piéton (obligatoire selon la [LCPR](#)) ambitieux, qui résolve le problème des coupures. Il est important de prioriser les piétons par rapport aux autres moyens de transport.
21. **L'ASBEC demande** la mise à 30 km/h ou moins (par exemple en zone de rencontre) de la totalité des villages et quartiers d'habitation des deux communes
22. **L'ASBEC demande** un Plan vélo intercommunal ambitieux, à établir en concertation avec les habitants et les associations. Les nouvelles formes de mobilité patins à roulettes, trottinette devraient être incluses. Un bureau d'étude devrait être mandaté à cette fin.

23. **L'ASBEC demande** de développer les ateliers de réparation pour les vélos (existe déjà à Bernex mais pas à Confignon). Proposer des cours de sensibilisation à l'usage de la bicyclette. Reprise de la campagne de soutien financier à l'achat d'un VAE (existe à Confignon).
24. **L'ASBEC demande** que le modèle bernois soit appliqué en matière de création de nouvelles infrastructures de transports, notamment routière. Dans le modèle bernois, les nouvelles infrastructures de transports ne doivent pas générer plus de GES (Gaz à effet de serre) que l'état antérieur. Les projets sont précédés d'une concertation et suivi d'une évaluation. La création d'une nouvelle route doit être compensée par des diminutions ailleurs.
25. **L'ASBEC demande** que la mise en place du boulevard des Abarois - 20 000 v/j prévus - redimensionné à taille humaine ! - soit compensée par une diminution de la capacité du boulevard de Chancy (20 000 v/j prévus) et de la rue de Bernex.
26. **L'ASBEC demande** que l'autopartage électrique et/ou hybrides, avec la coopérative Mobility, soit encouragé et valorisé
27. **L'ASBEC demande** que la mise en place de **deux voies vertes**
 - Bernex - Bois-de-Bâtie (Jonction) dont les premières réunions de concertation ont eu lieu avant la pandémie
 - Saint-Julien-en-Genevois - Lully - Cherpines - Lancy Pont-Rouge
28. **L'ASBEC demande** une étude de faisabilité pour une ligne de bus de type rocade qui pourrait relier, par exemple, les pôles suivants : St-Julien, ZIPLO - Cherpines, Bernex-Confignon, ZIMEYSA, Aéroport. Cette liaison pourrait être intégrée au futur barreau bus - mobilité douce prévu entre les Cherpines et Confignon.
29. **L'ASBEC demande** de promouvoir le compost à domicile / de quartier
30. **L'ASBEC demande** que les communes demandent la certification bio au niveau communal
31. **L'ASBEC demande** la mise en place haies d'arbustes indigènes
32. **L'ASBEC demande** la création de lieux de travail partagé - parfois appelé coworking - pour faciliter le travail à domicile



Annexe 2

Extrait du plan climat cantonal

Fiche 4.2



Intégrer des aspects opérationnels relatifs au climat dans les plans directeurs et les projets énergétiques territoriaux des communes genevoises

Objectif tCO₂e : non quantifiable

→ 2030

Enjeux

Suite à l'adoption du Plan directeur cantonal par la Confédération le 29 avril 2015, les communes genevoises disposent de 3 ans pour réactualiser leur plan directeur communal. C'est dans ce contexte que de nouvelles directives pour l'établissement des plans directeurs communaux de 2ème génération (PDCom 2.0) ont été élaborées et publiées en mars 2016.

Ces directives préconisent l'établissement de planifications directrices privilégiant une approche transversale et intégrée des enjeux territoriaux. Il est demandé aux communes genevoises d'élaborer un concept énergétique territorial (CET) lors de la révision de leur plan directeur et de prendre en compte la problématique climatique.

Depuis que le Grand Conseil a donné un statut légal aux plans directeurs communaux en 2002, de nouvelles thématiques ont pris de l'essor: l'énergie, l'espace rural, les dangers naturels, la nature en ville, la biodiversité, mais aussi les changements climatiques.

Dans les nouvelles directives (PDCom 2.0), le PCC est donc intégré dans la coordination verticale des PDCom qui ont pour vocation de traduire au niveau local les orientations définies dans les plans directeurs supérieurs.

La thématique "climat" y est abordée sous l'angle d'une problématique à la fois transversale et globale qui vise la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit

désormais de proposer des recommandations opérationnelles aux communes au regard de ces deux objectifs climatiques.

Description

- ◆ Réaliser des fiches thématiques recensant les bonnes pratiques et identifiant les leviers mobilisables (dispositions légales, prescriptions urbanistiques, soutiens financiers, etc.).
- ◆ Intégrer aux recommandations de l'OCEN, en ce qui concerne l'élaboration par les communes du concept énergétique territorial, les aspects opérationnels relatifs au climat.
- ◆ Informer les communes, par le biais d'ateliers ou d'une plateforme d'échange, sur les enjeux et leviers d'action en matière de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques.

Effet induit

- ◆ Meilleure prise en compte du climat par les communes genevoises

Pilotage : Service cantonal du développement durable (PRE)

Collaborations : Direction générale de l'environnement (DETA) - Office de l'urbanisme (DALE) - Direction générale de l'agriculture et de la nature (DETA) - Office cantonal de l'énergie (DALE) - Association des communes genevoises (ACG)